

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE du 05 octobre 2020

Présents : Messieurs T. Arrouy, J. Hurtado, J-L Ripouil, B. Corrège, N. Rostaing
Mesdames P. Poiraud, S. Dussenty, F. Chochon la Touche

Excusés (ées) : Mmes F. Boutonnet et E. Gomez, Monsieur D. Arrouy

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du 17 août 2020
2. Délibération achat tracteur tondeuse
3. Discussion pour le ramassage des ordures pour les personnes en difficultés
4. Point budget
5. Taxe d'habitation en faveur des personnes handicapées ou invalides
6. Désignation référent fibre
7. Questions diverses

Début de séance à 18h30

Secrétaire de séance : Mme Florence CHOCHON LA TOUCHE

1°/ Approbation du compte-rendu du 17 août 2020

Vote : accepté à l'unanimité des membres présents.

2°/ Délibération achat tracteur tondeuse

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le tracteur tondeuse de la commune qui sert régulièrement présente trop de travaux pour son ancienneté et ne permet pas l'entretien du terrain de foot tel qu'il le faudrait. Il propose donc de le remplacer. Il présente les deux devis d'un même tracteur.

MJ Motoculture : 7 590 € HT soit un TTC de 9 108 €

Dedieu Motoculture : 7 913.41 € HT soit un TTC de 9 496,09 €

Après discussion et délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser cet achat. Le conseil municipal propose à l'unanimité l'achat auprès de la Société MJ Motoculture pour un montant de 7 590 € HT et un TTC de 9 108 €.

Il demande également à Monsieur le Maire de demander la subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

3°/ Discussion pour le ramassage des ordures ménagères pour les personnes en difficultés

Sur quels critères exacts proposer ce service aux habitants ?

Il a été décidé que le ramassage des ordures ménagères par la commune concernerait les personnes âgées d'au moins 80 ans OU dans l'impossibilité de conduire, même temporairement comme après à accident ou opération par exemple.

4°/ Point budget

Une présentation du fichier Excel permettant le suivi précis du budget a été faite. S'en est suivi un point détaillé sur la situation à fin septembre. Si certaines lignes du fonctionnement risquent d'être légèrement supérieures (écoles par exemple, car difficile à estimer d'avance), au global, le budget sera tenu, avec normalement des économies à la clef.

5°/ Taxe d'habitation en faveur des personnes handicapées ou invalides

M. le Maire informe le conseil que malgré la délibération prise, le taux d'imposition est bloqué à cause de la suppression progressive de la taxe d'habitation. Ce blocage empêche tout dégrèvement (Source trésorerie Cazerès). L'information a été communiquée à la famille qui en avait fait la demande.

6°/ Désignation référent fibre

Dominique Arrouy a été désigné délégué fibre.

7°/ Questions diverses

- M. le Maire rappelle l'importance des commissions au sein de Cœur de Garonne. C'est pendant ces réunions que seront formalisées les propositions qui seront ensuite votées en conseil communautaire. Dans la plupart des cas, les propositions sont votées telles qu'elles. D'où l'importance d'y participer en amont si l'on souhaite se faire entendre.
- M. le Maire informe le conseil que suite au contrôle de la salle des fêtes, un point nécessitera des travaux : la porte de la réserve buvette doit être coupe-feu. Il faudra donc remplacer le battant.
- M. le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de vider les anciennes concessions avant de les vendre. Après avoir contacté plusieurs entreprises, Medous et fils propose les tarifs les plus intéressants. Ces travaux seront répercutés sur les prix de vente des concessions. Une délibération sera prise en ce sens. Il faut également prévoir un ossuaire pour entreposer les restes à vie.
- M. le Maire informe le conseil de l'email envoyé au président du syndicat Haute Garonne environnement, plus les personnes en copie. Cela fait suite la réponse non appropriée du président auprès d'un autre élu.
- M. le Maire informe le conseil qu'une demande de permis pour le terrain avec une construction entamée aux Longats est parvenue en Mairie. Cette demande risque de ne pas aboutir à cause des bâtiments de France. M. le Maire a pris rendez-vous avec eux pour faire le point.
- M. le Maire informe le conseil qu'un texte apparaîtra dans le prochain Vivre à Mauran formalisant l'accueil des gens de passage sur la commune. L'utilisation du terrain derrière le hangar sera à privilégier au lieu du terrain de foot.
- M. le Maire informe le conseil que la personne qui habitait la yourte a suivi le planning défini par l'ancienne municipalité. La yourte est maintenant démontée et elle n'y vivra plus à l'année.
- M. le Maire informe le conseil du concert organisé par Canaletto.
- M. le Maire rappelle au conseil les limites de la commune.
- M. le Maire informe le conseil qu'une habitante a soumis l'idée d'une boîte à livres. Un texte paraîtra en ce sens dans le prochain Vivre à Mauran.

Fin de séance à 20h

**Le secrétaire de séance,
Florence CHOCHON LA TOUCHE**